

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 04 octobre 2016**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI - Marylène WILLAUMEZ - Frédéric MOREL - Michel CARRE - Philippe PACCARD

Absents : Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER.

Gilles BERGER a donné procuration à Henri BOUILLOUX.

Philippe PACCARD est désigné secrétaire de séance.

DIA vente Antoine

Mme Véronique Antoine ne prend part à l'examen de ce point, ni au vote qui s'en suit.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara Breuil, Notaire à Ceyzériat portant sur les parcelles bâties situées à Rignat, 41 «En Reculet » en zone U et cadastrées:

-324 A 901 de 347m²

-324 A 918 de 237m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

Intercommunalité : état d'avancement du projet de fusion des 7 intercommunalités.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux actuellement en cours pour la mise en place, au 1er janvier 2017, de la nouvelle intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour travailler sur ce projet.

Il est donné lecture des derniers comptes rendus :

-copil du 01 septembre

-copil du 16 septembre

-conférence des Maires du 19 septembre.

Conventions de mise à disposition des salles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les salles communales sont mises à disposition des associations communales à but non lucratif, pour leur activités (club des retraités, club tarot, ...)

La salle Nord de l'ancienne école de Bohas est occupée par l'AMAP « L'hirondelle de Rivage », une fois par semaine pour la livraison des produits alimentaires dits « paniers » des producteurs.

La salle de Rignat est occupée par Mr Richard Pilloud, une fois par semaine, pour des cours de Yoga qu'il dispense.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il conviendrait de mettre en place des conventions de mise à disposition des salles aux associations extérieures à la commune, et d'intégrer une participation financière pour les frais d'entretien, de chauffage, de ménage...

Le conseil municipal, après avoir débattu sur la mise en place d'une participation financière ou non, décide de voir les modalités de location de salle aux associations dans les autres communes, avant de délibérer, à un prochain conseil sur les conventions à instaurer.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu rédigé par Mme Valérie Goutte-Toquet, élue déléguée à l'environnement, sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

La communauté de communes de la Vallière compte 10 118 habitants, répartis sur 9 communes et gère :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- la collecte des emballages ménagers recyclages et papiers en porte à porte (depuis 2015)
- le verre en point d'apports volontaires.

- la collecte de déchets ménagers non dangereux, déchets inertes et déchets dangereux en déchetterie ;

La collectivité dispose de :

- 1 déchetterie à Ceyzeriat : les habitants de Bohas-Meyriat-Rignat, Cize, Hautecourt, Ramasse, Villereversure la fréquentent à hauteur de 8% des entrées, car ils ont accès à la déchetterie de Simandre gérée par la communauté de communes de Treffort).
- Les DMS (déchets spéciaux, tels : huiles, filtres essence, piles, produits toxiques....) représentent 1,7 kg/hab/an
- 1 plateforme de co-compostage à Montagnat, construite en 2002 : elle réceptionne les végétaux provenant de la déchetterie de Ceyzeriat (888T en 2015)
- un parc de 41 colonnes à verre.
- des bacs à couvercle jaune.

Les collectes :

Pour BMR, la collecte de déchets ménagers a lieu chaque lundi.

Pas de 2e collecte sur notre commune contrairement à Ceyzeriat, Hautecourt, St Just ; cette 2e collecte étant destinée aux immeubles et établissements publics ou privés ayant une grande quantité de déchets fermentescibles.

Le tonnage d'Ordures ménagères collecté en porte à porte est en diminution de 3,8% par rapport à 2014, et de 11% sur notre secteur. (Bohas-Meyriat-Rignat, Cize, Hautecourt)

La « collecte jaune » a lieu tous les 15 jours en porte à porte, le mercredi.

En moyenne, un habitant fournit 84kg de «emballages/papiers/verre » en 2015, contre 89 kg en 2014 ; il semble que la campagne de communication (ambassadeurs, réglettes, etc....) a permis d'optimiser cette collecte avec moins de «refus de tri »

Quelle est la destination de ce qui est collecté ?

- vont à l'enfouissement : ordures ménagères, encombrants,
- vont au recyclage : recyclables secs, verre, métaux, cartons, DEEE, films plastiques, plâtre, PVC, capsules Nespresso
- vont au compostage : bois brut et traités, déchets verts, capsules Nespresso.
- sont réutilisés : les inertes
- sont incinérés avec valorisation énergétique, régénération, neutralisation physico-chimiques : les déchets dangereux

Les dépenses de fonctionnement ont augmentées en 2015 de 9,77% par rapport à 2014

Cette hausse tient aux : frais administratifs (embauche des ambassadeurs), programme de communication, prévention, tri sélectif, coût d'exploitation de la déchetterie de Ceyzeriat.

La dépense principale en investissement a été en 2015, l'achat des bacs roulants pour ordures ménagères et collecte sélective.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou local ; elle n'est pas liée à la production de déchets d'un ménage.

Chaque année, la collectivité vote un taux : en 2015, le taux de la communauté de communes était de 8,6% (en 2008, il était de 8%)

Subvention de la communauté de communes, pour la salle des fêtes.

Le conseil municipal, autorise Mr Emmanuel Darmedru à signer la convention avec la communauté de communes pour la subvention de la salle polyvalente de Bohas.

Monument aux morts de Rignat

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association «acteurs» qui sollicite la réintégration du nom de deux soldats «morts pour la France» non-inscrits sur le monument aux morts de Rignat. Il s'agit de :

- Joseph Pilloud
- Francisque Cattin

Un courrier de demande de gravure à l'entreprise Bersot de Ceyzériat a déjà été fait et est en attente de réponse.

Cabine téléphonique de Rignat

Orange a informé la commune que la dernière cabine téléphonique de la commune se situant à Rignat allait être enlevée courant novembre. (à noter que sur la période d'une année précédant cette décision le temps d'utilisation de la cabine a été de 3 secondes.)

Station de Charinaz

Le rapport avec analyses réalisé en juillet, montre que malgré l'orage intervenu le 26 juin, qui a recouvert les lits d'infiltration par les graviers issus du ravinement, la qualité de l'eau en sortie de station est satisfaisante.

Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente deux devis de réfection de voirie.

- Réfection du chemin des montagnardes entre Rignat et Journans, pour 5386.56€ttc.
- Réfection du chemin du Pilon à Rignat pour 5986.20€ ttc

Les travaux seront inscrits en dépense de fonctionnement. La TVA est désormais récupérable sur les travaux de voirie.

Prochain Conseil Municipal le 08 novembre 2016.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**